



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

M DIEUZEIDE CLAUDE

CLAUDE DIEUZEIDE  
5 PROM PAUL DOUMER  
92400 COURBEVOIE

### Vos références

Numéro fiscal : 00 69 488 104 280 C  
Référence de l'avis : 17 65 4106241 71  
Numéro de contrat de prélèvement : P3 65 0010811 03  
RUM\* : FR46ZZZ005002P365001081103  
Numéro de propriétaire : 304 D00521 D

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 4101 MBLBF5  
M DIEUZEIDE CLAUDE REMI DENIS

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 11/08/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

**2 294,00 €**

65020

#### **Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2017  
directement sur **impots.gouv.fr**

ou auprès de votre centre prélèvement service,  
la somme à payer sera prélevée le 26/10/2017  
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

**VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.**

#### **Compte à débiter :**

Numéro de compte : FR76 3000 4008 3300 0093 1718 052

Titulaire : M DIEUZEIDE CLAUDE

Établissement teneur du compte : BNPPARB NEUILLY ROULE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011 - Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- sur le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE DE MAUBOURGUET  
RUE DARRICAU - 65700 MAUBOURGUET  
Tél : 05 62 96 32 11
  - sur le montant de votre impôt :  
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL  
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **65 HAUTES PYRENEES**      Commune : **304 A MAUBOURGUET**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	11,01 %			6,25 %	24,69 %				
Taux 2017	14,37 %			2,89 %	24,69 %				
Adresse		147 RUE AUGUSTE GERDESSUS							
Base ①	4210			4210	4210				
Cotisation	605			122	1039				1766
Cotisation lissée ②									
Adresse		5060 RUE HORCAT							
Base ①	1056			1056	1056				
Cotisation	152			31	261				444
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	578			328	1295				
2017	757			153	1300				
Cotisation totale ③		757		153	1300				2210
Variation ④		+0,44 %			+0,39 %				
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	45,72 %			22,17 %	67,60 %		27,60 %		
Taux 2017	55,97 %			11,92 %	62,72 %		27,50 %		
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles		17		17			21		
Cotisations									
2016	8			4			6		
2017	10			2			6		18
Variation		0 %					0 %		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
Le taux de variation de la colonne commune est calculé en retenant les cotisations communales et intercommunales. La base communale des terres agricoles exonérée est de <b>4 €</b>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			<b>66</b>
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 020 304 304 Z S						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>2294</b>